

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - (N° 703)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Mazaury, M. Bataille, M. Mathiasin, M. Molac, Mme Sanquer et Mme de Pélichy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« métropolitaine »

le mot :

« hexagonale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer le mot "métropolitaine" par le mot "hexagonale". En effet, le mot "métropole" est défini, dans le Petit Robert, par : " Territoire d'un État considéré par rapport à ses colonies, aux territoires extérieurs." L'utilisation de l'adjectif "métropolitaine" n'est donc pas souhaitable dans un texte de loi.